

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 21
- votant par procuration 8
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 20 septembre 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM,

Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Mme Anne-Lise COUTURE, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Marie-Hélène LONGO	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
M. Franck LEMAÎTRE	qui donne pouvoir à	M. Sébastien MORO
Mme Evelynne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Michelle DAJON
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Jennifer BEAUMONT

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.73/09.24

Objet : **Renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire**
Ecoles maternelles et élémentaires publiques de la commune
Années scolaires : 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 19.09.2024

Délibération n°: D.73/09.24

**Objet : Renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire
Ecoles maternelles et élémentaires publiques de la commune
Années scolaires : 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027**

Madame PATIN rappelle que conformément aux dispositions prévues par l'article D521-12 du Code de l'Education relatives aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, le Conseil Municipal, par délibération n° D.51/06.21 en date du 17 juin 2021, a autorisé le Maire à mettre en application la semaine de quatre jours de classe à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 et ce, pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

L'autorisation d'organisation dérogatoire du temps scolaire accordée, dans ce cadre, par la Direction Académique des services de l'Education Nationale, pour une durée de trois années, est arrivée à terme.

Il convient, par conséquent, que le Conseil Municipal se prononce sur l'organisation du temps scolaire à mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

C'est ainsi que les parents d'élèves et les enseignants des écoles maternelles et élémentaires publiques communales ont été consultés sur ce point. Les résultats de cette consultation démontrent que ceux-ci sont favorables à la poursuite du maintien de la semaine de quatre jours de classe.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Education et notamment son article D.521-12,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à mettre en application la semaine de 4 jours de classe à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024 et ce, pour une durée de 3 années, pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Brigitte POLLET.